

## FICHE DE POSTE

INTITULE
<b>Chargé(e) de mission offre de soins premier recours</b>

<b>Familles professionnelles</b>	Santé
<b>Codes fiches RET</b>	SAN-10-A
<b>Correspondances RIME</b>	FPEADM04
<b>Correspondances UCANSS</b>	0701 0705 076
<b>Emplois types</b>	Administrateur de santé
<b>Quotité</b>	1 ETP

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI	
<b>ETAT - Fonctionnaire</b>	COMEX <input type="checkbox"/> A <input checked="" type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> Corps : Inspecteur de l'action sanitaire et sociale/ Attaché d'administration de l'Etat Grade : Groupe RIFSEEP : groupe 3
<b>Contractuel de droit public</b>	CDI <input type="checkbox"/> CDD <input checked="" type="checkbox"/> Durée : 1 an possibilité de renouvellement
<b>Régime de protection sociale</b>	Agent de direction <input type="checkbox"/> Praticien conseil <input type="checkbox"/> Personnel soignant <input type="checkbox"/> Cadre <input checked="" type="checkbox"/> Employé <input type="checkbox"/> Informatique <input type="checkbox"/> RG <input checked="" type="checkbox"/> MSA <input type="checkbox"/> RSI <input type="checkbox"/> Niveau : 6 à 7

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE
AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE <input type="checkbox"/> Cité administrative- Place Bonet -ALENCON <input checked="" type="checkbox"/> 2 Place Jean Nouzille - CAEN <input type="checkbox"/> Cité administrative, 18 bd Georges Chauvin, EVREUX <input type="checkbox"/> 31 rue Malouet – ROUEN <input type="checkbox"/> Place de la Préfecture – SAINT LO

<b>DIRECTION</b>	<b>Direction de l'Offre de Soins</b>
<b>POLE</b>	<b>Pôle Soins de ville</b>

### **MISSIONS PRINCIPALES DE L'ARS**

L'Agence Régionale de Santé a pour mission d'assurer, à l'échelon régional, le pilotage d'ensemble du système de santé. Elle est responsable de la sécurité sanitaire, des actions de prévention menées dans la région, de l'organisation de l'offre de soins en fonction des besoins de la population, y compris dans les structures d'accueil des personnes âgées ou handicapées. Elle garantit une approche cohérente et efficace des politiques de santé menées sur le territoire et favorise une plus grande fluidité du parcours de santé, pour répondre aux besoins des populations.

### **MISSIONS PRINCIPALES DE LA DIRECTION ET DES POLES**

La Direction de l'Offre de Soins (DOS) a pour mission générale d'organiser et de garantir la qualité et la sécurité de l'accès aux soins - qu'il s'agisse des soins délivrés en ville ou en établissement de santé - sur l'ensemble du territoire normand. Dans ce cadre, elle s'assure du déploiement d'une offre de soins graduée (proximité / recours territorial / recours régional).

Elle est structurée en 3 pôles au niveau régional

- Pôle établissements de santé
- Pôle soins de ville
- Pôle allocation de ressources.

Par ailleurs, elle doit s'organiser pour répondre à la loi de santé en participant à la structuration des parcours. Cet objectif est en effet devenu une nécessité devant l'évolution des maladies chroniques et le vieillissement de la population qui impose une évolution de notre système de santé historiquement centré sur le soin vers une prise en charge globale et continue des patients et usagers au plus proche de leur lieu de vie.

En matière de soins de ville, la DOS définit la stratégie régionale dans l'objectif de diminuer les inégalités d'accès aux soins et de concourir au développement des parcours de soins coordonnés. Elle élabore, met en œuvre et suit le schéma régional d'organisation des soins dans son volet ambulatoire, agit pour favoriser l'installation, le regroupement et une répartition équilibrée des professionnels de santé sur le territoire, organise la permanence et la continuité des soins ambulatoires, négocie et assure le suivi des contrats (avec les professionnels de santé libéraux, les réseaux de santé) et se positionne comme l'interlocuteur des unions régionales des professionnels de santé.

Le pôle soins de ville est chargé des activités suivantes :

- Élaboration, mise en œuvre et suivi du schéma régional
- Suivi et actualisation des zonages pluri professionnels
- Accompagnement au développement des parcours de soins coordonnés
- Organisation de l'appui aux professionnels de santé pour la coordination des parcours de santé à travers l'orientation des réseaux de santé sur les thématiques prioritaires et la mise en place de plateformes territoriales d'appui
- Accompagnement du déploiement des maisons de santé/PSLA
- Mise en œuvre des engagements du pacte territoire santé
- Fonction de référent installation pour les professionnels de santé
- Élaboration, négociation et suivi des contrats avec les réseaux de santé, maisons de santé
- Élaboration, mise en œuvre et suivi du cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires (médecins et chirurgiens-dentistes)
- Validation des tableaux de garde de permanence des soins ambulatoires (médecins et chirurgiens-dentistes)
- Instruction des demandes de création, transfert regroupement, suppression de pharmacies d'officine, laboratoires de biologie médicale
- Autorisation de dispensation d'oxygène à domicile

Le pôle soins de ville est également chargé de :

- La planification et la coordination régionale des transports sanitaires
- Le pilotage de la gestion des autorisations, agréments en matière de transports sanitaires
- L'organisation et le suivi des CODAMUPS-TS

## DESCRIPTION DU POSTE

Encadrement : Oui  Non

Nombre de personnes encadrées :

### Activités principales

- Assurer l'animation régionale et coordonner la politique de l'ARS en matière de soins non programmés ambulatoires en lien avec le conseiller médical concerné
- Assurer le suivi des structures / dispositifs de soins non programmés : en lien avec le conseiller médical DOS - pôle soins de ville et pôle établissements de santé
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'action régionaux
  - visant à anticiper, à détecter, à gérer et à optimiser les capacités de réponses en termes de continuité des soins, en lien avec les différents acteurs.
  - permettant d'améliorer l'efficacité du système de santé dans le champ des soins non programmés ambulatoires
  - Contribuant au développement des outils de veille et de pilotage des activités de soins non programmés ambulatoires
- Contribuer aux travaux ville-hôpital (CPTS, hôpitaux de proximité) en lien avec les délégations départementales et les directions de l'ARS concernées, et assurer le suivi et la mise en œuvre des projets.
- Assurer le suivi budgétaire et financier des actions financées en lien avec le pôle allocations de ressources : analyse des budgets prévisionnels, des rapports d'activité, des bilans financiers et comptes de résultats ;
- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie de l'ARS en matière de permanence des soins, dans le champ ambulatoire
- Assurer le pilotage, le suivi et l'évaluation du cahier des charges régional d'organisation de la PDSA ;

Plus particulièrement, le chargé de mission :

- Anime les réunions sur les missions confiées et participe aux travaux relatifs à l'organisation territoriale des soins non programmés, de coordination régionale sur le lien ville-hôpital
- Assure la rédaction et suivi des CPOM en lien avec les médecins concernés par les thématiques
- Rédige des notes de cadrage et de synthèse à destination de la direction générale
- Travaille conjointement avec l'URML, les URPS, les conseils de l'ordre, les fédérations hospitalières, les représentants de l'assurance maladie
- Assure le cadrage et le pilotage de projets et anime les groupes de travail
- Assure un pilotage ainsi qu'un reporting transversal des plans d'actions pour garantir la bonne information des différents pôles au sein de l'agence

### Activités annexes

- Elaboration d'une stratégie de communication spécifique en lien avec le service Communication de l'ARS (dossiers susceptibles de faire l'objet d'articles de presse)

### **Liens hiérarchiques**

Responsable du pôle soins de ville

### **Principaux interlocuteurs**

En interne :

- Le responsable du pôle soins de ville
- Le directeur de la DOS et son adjoint
- Les différents chargés de mission du pôle soins de ville
- le conseiller médical, les conseillers pharmaceutiques et autres agents

	<p>des corps techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ensemble des autres directions de l'ARS et plus particulièrement la DA, la DSTRAT</li> <li>• Les directeurs territoriaux et les délégués départementaux (Calvados, Eure, Manche, Orne et Seine-Maritime) dans les missions qui leur sont confiées</li> </ul> <p>En externe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les acteurs en charge des soins non programmés</li> <li>• Les présidents et représentants des associations en charge de la PDSA</li> <li>• Les ordres, Unions de professionnels de santé, les syndicats professionnels,</li> <li>• Les fédérations d'établissements</li> <li>• Les professionnels de santé,</li> <li>• Les administrations de l'Etat dont la DGOS</li> <li>• Les organismes d'assurance maladie</li> </ul>
--	---

### Conditions particulières d'exercice

Disponibilité, polyvalence et autonomie  
Horaires atypiques pour s'adapter aux disponibilités de nos partenaires  
Déplacements réguliers sur la région  
Savoir adapter sa communication selon les interlocuteurs  
S'investir dans des groupes de travail sur les projets et programmes portés par la DOS  
Participation aux d'astreintes administratives

### COMPETENCES REQUISES SUR LE POSTE

#### Il s'agit ici des compétences requises sur le poste et non des compétences acquises de l'agent

E - Expert : domine le sujet, voire est capable de le faire évoluer – Capacité à former et/ou à d'être tuteur. La notion d'expert est ici distincte des certifications ou agréments attribués par les ministères dans l'exercice de certaines fonctions spécifiques.  
M - Maîtrise : Connaissances approfondies – Capacité à traiter de façon autonome les situations complexes ou inhabituelles  
A – Application : connaissances générales – Capacité à traiter de façon autonome les situations courantes, correctement les activités, sous le contrôle d'un autre agent, et savoir repérer les dysfonctionnements  
N – Notion : connaissances élémentaires, notions de base, repères généraux sur l'activité ou le processus (vocabulaire de base, principales tâches, connaissance du processus, global...) – capacité à faire mais en étant tutoré

Connaissances E : expert (niveau 4) / M : maîtrise (niveau 3) / A : application (niveau 2) / N : notions (niveau1)	Niveau de mise en œuvre			
	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
Environnement institutionnel et administratif : organisation, fonctionnement et missions des services de l'État dans le champ concerné		X		
Réglementation des professions de santé		X		
Politiques sanitaires		X		
Finances publiques et gestion budgétaire		X		
Règle d'allocation de ressources		X		
Système de santé et financement de l'assurance maladie		X		
Savoir-faire E : expert (niveau 4) / M : maîtrise (niveau 3) / A : application (niveau 2) / N : notions (niveau1)	Niveau de mise en œuvre			
	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
Réaliser le diagnostic et l'analyse d'une situation donnée		X		
Créer et animer un réseau de partenaires		X		
Définir l'organisation-cible du territoire au regard des enjeux prioritaires de santé publique		X		
Optimiser l'utilisation des ressources au regard des besoins du territoire		X		
Concevoir des plans d'actions, piloter leur mise en oeuvre et les évaluer		X		
Conduire le changement (l'organisation de l'offre et la mise en oeuvre des évolutions réglementaires sur le territoire)		X		

Mettre en oeuvre les techniques de négociation professionnelle		X		
Mettre en oeuvre les méthodes d'inspection et de contrôle		X		
Conduite de la gestion de projet		X		
	Niveau de mise en œuvre			
<b>Savoir-être</b> E : expert (niveau 4) / M : maîtrise (niveau 3) / A : application (niveau 2) / N : notions (niveau1)	<b>E</b> <b>(4)</b>	<b>M</b> <b>(3)</b>	<b>A</b> <b>(2)</b>	<b>N</b> <b>(1)</b>
Savoir représenter l'institution avec rigueur, professionnalisme et le sens des responsabilités.		X		
Faire preuve de réserve et de discrétion professionnelle		X		
Gérer les situations conflictuelles et avoir le sens de la médiation				
Témoigner d'une indépendance d'esprit et de jugement		X		
Avoir le sens de l'écoute et du dialogue		X		
Faire preuve d'adaptation professionnelle		X		

### CONTACTS

Pôle Développement RH – Tél : 02.32.18.31.42 / 02.32.18.26.61 – [ars-normandie-candidature@ars.sante.fr](mailto:ars-normandie-candidature@ars.sante.fr)

### DATE D'ECHEANCE DE LA PUBLICATION

Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont à adresser **pour le 31 Août 2019 au plus tard** par courriel sur la BAL [ars-normandie-candidature@ars.sante.fr](mailto:ars-normandie-candidature@ars.sante.fr)